

Le programme de Services de santé non assurés couvre tous ces produits sur ordonnance pour ses clients.

Pour en savoir plus sur la façon de cesser de fumer, consultez un professionnel de la santé ou visitez le site **www.vivezsansfumee.gc.ca.**

Rendez-vous à www.acmts.ca pour consulter des données probantes indépendantes sur les médicaments.